



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, nature et biodiversité
Unité coordination administrative ICPE et loi sur l'eau

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION

*le préfet du Morbihan
officier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite*

Vu le titre 1^{er} du livre V de la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le titre 1^{er} du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement ;

RECONNAIT avoir reçu le 29 septembre 2014 de M. le directeur de la société WESTFALEN, dont le siège social est situé Parc d'Activités Belle Fontaine 57780 ROSSELANGE, la déclaration prévue par l'article R 512-47 du code de l'environnement, concernant son activité de stockage et transit de déchets industriels et de fluides frigorigènes, à cette adresse : Parc d'activités de l'Estuaire 56190 ARZAL, entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous les rubriques :

N° 1136.A.2.c Stockage de l'ammoniac, en récipients de capacité unitaire inférieure ou égale à 50 kg, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 150 kg, mais inférieure ou égale à 5 t (en l'espèce, déclaration d'une quantité maximale de 400 kg) ;

N° 1185.3-1.a : Fabrication, emploi, stockage de gaz à effet de serre fluorés visés par le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 10052009.
Stockage de fluides vierges, recyclés ou régénérés, à l'exception du stockage temporaire. Fluides autres que l'hexafluorure de soufre, la quantité de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant en récipient de capacité unitaire supérieure ou égale à 400 l (en l'espèce, déclaration de fûts de 925 litres avec une quantité maximale susceptible d'être présente de 50 tonnes) ;

N° 1185.3-1.b : Fabrication, emploi, stockage de gaz à effet de serre fluorés visés par le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 10052009.
Stockage de fluides vierges, recyclés ou régénérés, à l'exception du stockage temporaire. Fluides autres que l'hexafluorure de soufre, la quantité de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 1 tonne et en récipients de capacité unitaire inférieure à 400 l (en l'espèce, déclaration de bouteilles de type 12, 20, 27 et 61 litres avec une quantité maximale susceptible d'être présente de 50 tonnes) ;

N° 1416.3 : Stockage ou emploi de l'hydrogène, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 100 kg, mais inférieure à 1 t (en l'espèce, déclaration d'une quantité maximale de stockée de 500 kg) ;

N° 1418.3 : Stockage ou emploi de l'acétylène, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 100 kg, mais inférieure à 1 t (en l'espèce, déclaration d'une quantité maximale de stockée de 900 kg) ;

N° 2718.2 : Installation de transit, regroupement ou de tri de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793. La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 1 tonne (en l'espèce, déclaration d'une quantité de fluides frigorigènes usagés de 990 kg)

CONFORMEMENT aux plans joints au dossier ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions particulières annexées au présent récépissé qui ne dispense pas de l'obtention du permis de construire ;

Vannes, le 03/10/2014

Pour le préfet et par délégation
Pour le DDTM et par délégation
Pour la chef d'unité


Marie-France Cambaux

Monsieur le directeur
Société WESTFALEN
Parc d'Activités Belle Fontaine
57780 ROSSELANGE

Copie à :

- Mme le maire d'ARZAL
- DREAL 8 UT56
- Société Westfalen site d'Arzal - M. Painault